L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, NO. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 29 DECEMBRE.

UN INCIDENT DU PROCÈS BAZAINE.

Les deux audiences du 28 et du 29 novembre ont été consacrées à l'affaire des drapeaux; les témoignages ont confirmé ce qui a été dit dans le rapport. Un des témoins entendus, le général Lapasset, a terminé sa déposition par le récit suivant:

Le témoin. — Vers la fin d'octobre, j'avais formé ce projet de me faire jour avec ma brigade mixte; j'avais étudié les points du passage; mais avant d'exposer 3,000 braves, je voulais au moins savoir les projets de notre commandant en chef. Je me rendis près de lui le 29 octobre, à deux heures de l'après-midi; il me reçut avec sa bienveillance accoutumée.

Mais soit qu'il eût connaissance de mon projet, soit qu'il pressentît quelque chose comme cela, il me dit: "Ne faites pas de coupe de tête, Lapasset, pas d'actions individuelles. On m'a déjà souvent proposé des sorties divisionnaires; c'est une mauvaise chose. Laissez-moi faire."

A ce moment, le général Canrobert entra. Il a été mon chef longtemps, et j'ai pour lui le plus affectueux respect. J'allais me retirer quand le maréchal Bazaine me dit: "Vous n'êtes pas de trop, Lapasset!" Il me fit asseoir et prit une carte, puis se tournant vers le maréchal Canrobert, il reprit: "Je sais dans une perplexité cruelle, je n'ai pas la moindre nouvelle de Bouyer ni de l'impératrice; je n'ai plus de vivres: il faut que nous nous fassions jour!"

Et, indiquant, sur la carte, il ajouta: "Vous, maréchal, avec le 6e corps, vous serez la colonne de droite; le maréchal Lebœuf avec le 3e corps la colonne de gauche, il prendra la route de Strasbourg; je serai, moi, au centre avec la garde, et la brigade mixte de Lapasset, mais il ne faut pas nous dissimuler que notre salut est dans nos jambes, il nous faudra faire soixante kilomètres dans la journée.

(Salut qui tombera on ne le ramassera pas, car il nous faut gagner Châlons-Sainte-là; là, je verrai. Je n'ai pas d'artillerie, pas de cavalerie, je n'ai pas beaucoup de vivres; je vous le répète, le salut est dans nos jambes!.....

Cela répondait si bien à mon sentiment intérieur que je ne pus maîtriser mon émotion, je me levai et je lui dis:

"Maréchal, votre résolution remplit mon âme de bonheur. Nous sommes la dernière armée de la France; si nous tombons, il faut que la postérité s'incline devant nous!" Il me répondit: "Non, nous ne succomberons pas; nous leur passerons sur le corps! Retournez à vos quartiers; mais vous comprenez la gravité de cette confidence et gardez le secret; vous recevrez mes ordres."

Les ordres étaient pour le lundi suivant..... et vous savez ce qui est arrivé le lundi. (Sensation prolongée.)

ENCYCLIQUE PAPALE.

Le Souverain-Pontife vient d'adresser de Rome, sous la date du 21 novembre, une nouvelle Encyclique au monde chrétien. Dans ce document, dont le texte ne nous est pas encore parvenu et que nous tenons de source privée, le Saint-Père examine la situation du catholicisme, dans les diverses contrées de l'Europe comme en Amérique.

Après avoir rappelé la condition dépendante où il se trouve réduit lui-même depuis l'invasion du patrimoine de saint Pierre et de la ville capitale de la chrétienté, Pie IX remercie l'Allemagne d'avoir cédé aux injonctions des envahisseurs et blâme une foule de plus les persécutions dont les ordres religieux sont l'objet en Italie.

Puis il passe en revue les faits qui s'accomplissent depuis quelques mois en Suisse, félicitant Mgr Mermillod et Mgr Lachat de leur courageuse résistance, anathématisant par contre les prêtres assermentés qui se sont décidés à obéir aux ordres d'une autorité civile qualifiée de persécutrice.

L'Encyclique s'occupe longuement de l'Allemagne, et, se référant aux lettres que le Pape a écrites naguère au roi Guillaume, elle s'attache à discuter les catholiques du reproche que le souverain allemand a cru pouvoir leur adresser de s'être mis en rébellion vis-à-vis des institutions de l'Etat.

Tout au contraire, l'Eglise recommande expressément de rendre à César ce qui est à César: mais il faut aussi que l'on rende à Dieu ce qui est à Dieu. Que les gouvernements, déclare le Saint-Père, n'en prétendent donc à eux seuls, mais pleinement de la part des catholiques la résistance à des lois qui sont une véritable déclaration de guerre à Dieu.

Le document, dont nous nous bornons seulement ici à indiquer le sens, excommunie ensuite la secte dite des vieux-catholiques, et nommément l'évêque Reinkens, récemment intronisé par le cabinet de Berlin: sont excommuniés de même tous ceux qui, de leurs efforts, de leur protection et de leurs ressources favorisent la propagation du vieux-catholicisme.

Enfin, l'Encyclique, après avoir réprouvé la persécution qui, dans certaines parties de l'Amérique, sévit contre les adeptes de la religion romaine, s'attaque à la franc-maçonnerie et aux autres sociétés précédemment condamnées par le Saint-Siège, toutes sectes ou sociétés dont elle croit voir la main dans les attentats dont la religion catholique est l'objet.

LE PRÉSIDENT DE MAC-MAHON ET LA RÉPUBLIQUE.

Il faut lire la lettre suivante que M. Pernolet, député de la Seine, adresse au *Temps* sur la situation nouvelle:

Paris, 27 novembre 1873.

Aujourd'hui qu'il est de mode d'invoquer la mémoire de Bayard, on me pardonnera de dire aux républicains qui se sentent *sans reproche* que la République trouve en lui, *sans peur* à l'égard de la dernière incarnation de l'ordre moral.

A mon avis, ce n'est pas seulement la force des choses qui empêche la réunion du 24 mai de nous ramener à quelqu'un des régimes déchus, dont la restauration serait funeste parce qu'elle serait infailliblement grosse de révolutions nouvelles, où la France achèverait de se perdre; c'est—je n'en désespère pas—l'intérêt et par suite la volonté des hommes que les circonstances ont amenés au pouvoir. Je n'ai garde de prétendre être l'interprète fidèle de leurs désirs, je n'en ai de leurs intentions; mais je crois en mesure de garantir l'entière vérité de la parole suivante de l'un d'eux, qui m'a été dite à moi-même par un duc inscrit sur l'*Orbiel* d'aujourd'hui parmi les membres du nouveau ministère:

"Rappelez-vous bien ceci, monsieur Pernolet, m'a dit M. le duc Decazes, c'est de la résidence du maréchal de Mac-Mahon que datera la fondation de la République en France."

Pour qui est convaincu, comme moi, que la République, la République de tout le monde, la seule vraie République, est l'unique port où la France puisse se refaire et redevenir respectable, il n'y a qu'à dire: Ainsi soit il! Mais il me semble qu'il n'est pas inopportun de publier cette parole d'un duc et d'un ministère peu suspect de républicanisme.

Agréez, monsieur,

PERNOLET,
Député de la Seine.

LE CHARBON EN ANGLETERRE. — On écrit de Liverpool à la *Gazette de Pall Mall:*

"L'opinion règne généralement dans les cercles commerciaux à Liverpool qu'une tendance à la baisse de bon aloi s'est manifestée dans les prix du charbon et qu'en ce qui concerne les navires à vapeur et la consommation domestique on verra apparaître vers les fêtes de Noël, une nouvelle réduction sur la baisse récente. Les causes de cet abaissement sont diverses.

Les différends entre les patrons et les ouvriers relativement au fonctionnement de la loi de réglementation des mines est presque terminé, et les extractions ont été, dans les derniers temps, beaucoup plus considérables que n'avait jamais été la moyenne du rendement pendant les six dernières mois. Simultanément, et en raison de la baisse qui tend présentement dans les affaires commerciales, il y a eu diminution de travail dans les usines métallurgiques et dans la fabrication des produits chimiques, et comme conséquence naturelle, la demande a diminué d'autant pour les charbons.

Ces circonstances, combinées avec la douceur de la température actuelle, ont exercé une influence décisive sur l'esprit des propriétaires de charbonnages qui ont fini par comprendre que la baisse des prix avait naturellement induit les familles même les plus aisées elles-mêmes à apporter de l'économie dans leur consommation.

—Les nouvelles qui nous arrivent du grand théâtre de Beyrouth ne sont pas favorables à cette entreprise, conduite pourtant avec une si grande énergie par Wagner et ses adeptes. On sait déjà que l'argent fait défaut, et qu'il y a par conséquent un point d'arrêt dans les travaux; mais ce qui est plus grave, on vient de constater que les murs de la construction s'enfoncent dans l'argile et que la nappe d'eau qui se trouve sous l'édifice pourrait bien le ruiner complètement.

Mauvais présage pour la musique de l'avenir.

—Avez-vous jamais entendu parler de la *Société géométrique?* Non, très probablement. Eh bien, il existe, avenue Friedland, un cercle qui, pour n'être pas aussi connu que le Jockey-Club ou le *cercle des Mirlitons*, n'en compte pas moins, parmi ses membres, des gens très honorables tels que: MM. le baron Grandjean, Richard Wallace, père et fils, le vicomte de Hautmont, le comte d'Hensel, etc., etc., et qui le croirait, M. Barthélemy Saint Hilaire, membre honoraire. Il est vrai, ainsi que M. Richard Wallace.

Cette Société est composée en grande partie de jeunes gens amateurs de promenades et d'excursions pédestres.

Hier, l'honorable Société a failli disparaître; les membres, réunis en assemblée générale, ont agité la question de la dissolution: *To be or not ité be.*

Après une discussion des plus chaudes, il a été décidé, sur l'avis de M. le baron Grandjean, que les pédestriens les plus renommés, que la Société continuerait ses exploits.

La présidence sera offerte à sir Richard Wallace ou, en cas de refus, à son fils qui, paraît-il, est un des premiers marcheurs du monde.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE.....Directeur.

Samedi, 29 décembre 1873,

MATINÉE A MIDI.—LA CAGNOTTE, comédie en 4 actes. LES DEUX AVEUGLES, opérette en 1 acte.
Samedi soir, à 7 heures—LA MUETTE DE PORTICI, grand opéra en 5 actes.
1084—2f.

Académie de Muzique,
DE BIDWELL.

Dernières soirées de l'enchantement de Mlle KATIE PUTNAM.
Vendredi soir, 19 décembre 1873.
Bénéfice d'adieu de KATIE PUTNAM.
La Fille du Régiment
—EN—
Katie O'Malel
SAMEDI, A MIDI—Dernière matinée Putnam—The old curiosity shop.
SAMEDI SOIR—Relâche.
DIMANCHE—Capitola.
LUNDI, 8 décembre—Black Crook, de Bidwell & McDonough.
1084—

Académie de Musique.

BLACK
CROOK.

LE CONTROLE EST OUVERT.

On peut retenir des places six jours d'avance.
1084—1f

BAZAR MAGIQUE.

HARTZ & LEVY.....Propriétaires
118..... Rue du Canal..... 118

JOUETS, SURPRISES, ENIGMES.

GRAND DÉBALLAGE D'INCOMPARABLES NOUVEAUTÉS.
—EN—
BOUCHONS MAGIQUES

CADEAUX POUR LES FÊTES
CADEAUX POUR LES FÊTES
CADEAUX POUR LES FÊTES
CADEAUX POUR LES FÊTES

A $1 pièce.

BOITES A SPÉCIALITÉ.

Comprenant un grand nombre DE JOUJOUS INIMITABLES, AVEC EXPLICATIONS DÉTAILLÉES.

LE SOUFFLEUR DE BULLES DOUBLES

De notre propre invention
QUI N'AVAIT ENCORE JAMAIS ÉTÉ LIVRÉ AU PUBLIC,
et ne peut être obtenu d'aucune autre source.

Les Bulles soufflées à l'aide de ce nouvel instrument ont des nuances les plus variées et les formes les plus fantastiques, les couleurs de l'arc-en-ciel, tout et la fois distinctes et variées et formant un ensemble des teintes les plus délicates.

Prix, $1 pièce.

LE NKORK DANSEUR;

Dans toutes les positions possibles et imaginables. Un agréable et amusant jouet.
11 déc—1m

MADAME GROUX,

LA célèbre couturière, a transféré son magasin du No. 80 de la rue Conti, au No. 66 de la rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, local plus avantageusement situé, plus beau et plus agréable. Elle sera heureuse d'y fournir à ses nombreux amis et clients des costumes de fantaisie, des costumes de bals masqués, des domines, et une variété de tout ce qu'il y a de plus recherché dans ce genre. N'oubliez pas le No. 66 de la rue Dauphine. 3 oct—3m

ÉTAT DE LA LOUISIANE.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QUI SOIT CONNU, que ce deuxième jour de Décembre de l'année mil huit cent soixante-treize,
Par devant moi, MARCEL T. DUCROS, notaire public dans et pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, le lieu de la Louisiane au soussigné et assermenté,
Soit présente M. CHARLES ROMAN, président et représentant de la compagnie d'Assurance "LA SALAMANDRE," instituée par du ministère, dûment autorisé dans cette ville.
Lequel a déclaré que, conformément à l'arrêté spécial de la dite compagnie, une assemblée générale des actionnaires a été convoquée et a eu lieu dans les bureaux de la dite compagnie, en vertu de notre ordonnance, après trois jours de vie, dans le *Bulletin* et l'*Abeille* français, Chr. Roman, journaux publics, quotidiennement, dans cette ville, dans le but de procéder en conformité des affaires de la dite Compagnie et d'adopter les nouvelles qui pourraient être jugées opportunes.
Que à la dite assemblée générale, dix sept cent quatre vingt six actions étant représentées à l'assemblée, les actionnaires présentant la totalité des dites sept cent quatre vingt six actions ont voté pour l'adoption de certains amendements proposés à un acte d'incorporation ainsi qu'en ce qui affecte plus complètement sur une copie certifiée du procès verbal de la dite assemblée, copie qui est annexée à la marge du dit acte.
Et le dit Charles Roman, agissant en la qualité susdite, a déclaré, en outre, que les vingt deux sont dûment reçu, et a l'effet de mieux exécuter ces dits amendements et de les faire exécuter, il annonce publiquement que les changements suivants ont été amendements à la Charte de la dite Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE, soit comme suit:

Que l'article sept soit amendé de façon à être ainsi conçu, savoir:

ARTICLE VII.

Le capital de la compagnie d'assurance contributive de la Salamandre, sera de Trois cent mille piastres, divisé en actions de cent piastres chacune. Un peut cent du capital social seront payés comptant, pour les quarante vingt dix pour cent de surplus, le conseil pourra en faire des appels de temps en temps, à des périodes trimestrielles de deux jours entre eux, les appels seront payables à dix jours après trente jours d'avis publié dans deux journaux de la ville. Les trois sociétés par le président et le secrétaire seront tenus aux souscripteurs pour le montant payé comptant et pour les billets fournis. Le conseil de direction aura le pouvoir de suspendre la collection des versements trimestriels ainsi ordonnés, lorsqu'il sera d'avis que la situation de la compagnie justifie cette mesure.

Que l'article huit soit amendé de façon à être ainsi conçu:

ARTICLE VIII.

Section 1. Dans les premiers jours de janvier 1874 et de chaque année subséquente, le président fera dresser un bilan des profits et des dépenses de la compagnie; déduction faite du montant existant au crédit des compagnies et des pertes subsistantes et à ce qui aura été alloué à l'intérêt à payer ainsi qu'à ce qui aura été alloué à l'intérêt à payer ainsi qu'à ce qui aura été alloué à l'intérêt à payer ainsi qu'